

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 15 mars 2016 portant exécution de l'article 2, paragraphe 4 de la loi du 18 décembre 2015 relative à la Norme commune de déclaration (NCD)



TEXTE DU PROJET DE REGLEMENT GRAND-DUCAL

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'article 2, paragraphe 4, de la loi modifiée du 18 décembre 2015 relative à la Norme commune de déclaration (NCD) ;

(Vu l'avis de la Chambre de commerce ;)

(Les avis de la Chambre... et de la Chambre... ayant été demandés ;)

Le Conseil d'État entendu;

Sur le rapport du Ministre des Finances, et après délibération du Gouvernement en conseil ;

Arrêtons:

Art. 1er. L'article 2 du règlement grand-ducal modifié du 15 mars 2016 portant exécution de l'article 2, paragraphe 4 de la loi du 18 décembre 2015 relative à la Norme commune de déclaration (NCD) est modifié comme suit :

1° Le paragraphe 1^{er} est remplacé comme suit :

- « (1) Les juridictions suivantes sont considérées comme des Juridictions partenaires au sens de l'annexe I, section VIII, point D 5), de la loi modifiée du 18 décembre 2015 relative à la Norme commune de déclaration (NCD) :
 - 1. Afrique du Sud
 - 2. Albanie
 - 3. Allemagne
 - 4. Andorre
 - 5. Anguilla
 - 6. Antigua-et-Barbuda
 - 7. Arabie saoudite
 - 8. Argentine
 - 9. Arménie
 - 10. Aruba
 - 11. Australie
 - 12. Autriche
 - 13. Azerbaïdjan
 - 14. Bahamas
 - 15. Bahreïn
 - 16. Barbade
 - 17. Belgique
 - 18. Belize
 - 19. Bermudes
 - 20. Brésil
 - 21. Brunei Darussalam
 - 22. Bulgarie



- 23. Canada
- 24. Chili
- 25. Chine
- 26. Chypre
- 27. Colombie
- 28. Corée
- 29. Costa Rica
- 30. Croatie
- 31. Curaçao
- 32. Danemark
- 33. Dominique
- 34. Emirats Arabes Unis
- 35. Equateur
- 36. Espagne
- 37. Estonie
- 38. Finlande
- 39. France
- 40. Géorgie
- 41. Ghana
- 42. Gibraltar
- 43. Grèce
- 44. Grenade
- 45. Groenland
- 46. Guernesey
- 47. Hong Kong
- 48. Hongrie
- 49. Île de Man
- 50. Îles Caïmans
- 51. Îles Cook
- 52. Îles Féroé
- 53. Îles Marshall
- 54. Îles Turques-et-Caïques
- 55. Îles Vierges britanniques
- 56. Inde
- 57. Indonésie
- 58. Irlande
- 59. Islande
- 60. Israël
- 61. Italie
- 62. Jamaïque
- 63. Japon
- 64. Jersey
- 65. Kazakhstan
- 66. Kenya
- 67. Koweït
- 68. Lettonie
- 69. Liban
- 70. Liechtenstein
- 71. Lituanie
- 72. Macao

- 73. Malaisie
- 74. Maldives
- 75. Malte
- 76. Maurice
- 77. Mexique
- 78. Moldavie
- 79. Monaco
- 80. Montserrat
- 81. Nauru
- 82. Nigeria
- 83. Niue
- 84. Norvège
- 85. Nouvelle-Calédonie
- 86. Nouvelle-Zélande
- 87. Oman
- 88. Pakistan
- 89. Panama
- 90. Pays-Bas
- 91. Pérou
- 92. Pologne
- 93. Portugal
- 94. Qatar
- 95. République slovaque
- 96. République tchèque
- 97. Roumanie
- 98. Royaume-Uni
- 99. Russie
- 100. Saint-Christophe-et-Niévès
- 101. Sainte-Lucie
- 102. Saint-Marin
- 103. Saint-Martin
- 104. Saint-Vincent-et -les-Grenadines
- 105. Samoa
- 106. Singapour
- 107. Seychelles
- 108. Slovénie
- 109. Suède
- 110. Suisse
- 111. Thaïlande
- 112. Turquie
- 113. Ukraine
- 114. Uruguay
- 115. Vanuatu ».
- 2° Au paragraphe 9, les termes « et les années civiles subséquentes » sont supprimés ;
- 3° À la suite du paragraphe 9, il est inséré un paragraphe 10 nouveau libellé comme suit :
- « (10) Pour les déclarations en relation avec l'année civile 2024 et les années civiles subséquentes, les juridictions suivantes sont considérées comme des Juridictions soumises à déclaration au sens de



l'annexe I, section VIII, point D 4), de la loi modifiée du 18 décembre 2015 relative à la Norme commune de déclaration (NCD) :

- 1. Les juridictions énumérées au paragraphe 9
- 2. Arménie
- 3. Rwanda
- 4. Sénégal ».

Art. 2. Le ministre ayant les Finances dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.